

MAIRIE
DE
HERNY
57580
☎ 03.87.01.01.23

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat d'Adjoint Technique, pour assurer l'entretien de l'école et du foyer pour une durée de **2 ans** à compter du 1^{er} janvier 2021. A raison de 10 heures par semaine soit 10/35^{ème}.

BAUX COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les conventions d'occupation à titre précaire et révocable du Domaine Public Communal établies pour les logements situés :

MAIRIE – 42, rue Principale

Porte 1

Le prix du loyer est fixé à **460,61 euros** au 1^{er} janvier 2021.

Porte 2

Le prix du loyer est fixé à **490,52 euros** au 1^{er} janvier 2021.

PRESBYTERE – 93, rue de la Gare

Logement Rez-de-Chaussée

Le prix du loyer est fixé à **423,07 euros** au 1^{er} janvier 2021.

Logement 1^{er} étage

Le prix du loyer est fixé à **562,92 euros** au 1^{er} janvier 2021.

Les loyers étant indexés sur la base de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2020.

CONVENTION MATEC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'Aménagement des abords du Pôle d'échanges Multimodal entre Moselle Agence Technique et la commune de HERNY.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Dominique LEROND

